

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de démolition plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 2 mars 2023 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 1D / 2023

Objet de l'autorisation : Démolition d'une maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Angelo Zito
12, rue de la Gare
L-4975 Bettange-sur-Mess

Localisation de la construction : 12, rue de la Gare
L-4975 Bettange-sur-Mess
Num. cad. 272 / 2633 & 272 / 3634
Sect. B de Bettange-sur-Mess
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI-ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.